



COTISATION SENIORS 2021/2022

Demande d'adhésion

ADULTES (nés en 2003 et avant) = 50 €

Nom & Prénom : _____

Sexe : F/M (rayez la mention inutile)

Adresse : _____

Code postal : _____

Ville : _____

Date de naissance : ____/____/____

Tél : _____

Mail : _____

Profession : _____

Portable : _____

Section principale : Sports Loisirs Seniors

Montant de la cotisation (Cochez la case) : **50 €**

Gratuite (pour les animateurs)

paiement par : chèque à l'ordre de la SSOL

virement avec mention « licence SSOL + nom/prénom »

espèces

Je reconnais avoir pris connaissance des garanties du contrat d'assurance individuelle accident comprise dans mon adhésion au Club, ainsi que des garanties complémentaires "SPORTMUT FSGT" (facultatives et non incluses dans la cotisation au Club, à souscrire directement auprès de la Mutuelle des Sportifs) figurant au dos de cette fiche. J'autorise la prise et la diffusion de photographies me représentant aux fins de figurer sur les supports du Club ou de la Fédération.

Date :/...../.....

Signature

CERTIFICAT MEDICAL DE NON-CONTRE INDICATION à la Pratique des Sports (Obligatoire pour une première demande de licence)

Je soussigné : Docteur.....

(en lettres capitales ou cachet)

Demeurant : Certifie avoir examiné

Mme, M : né(e) le/...../.....

Demeurant :
.....

Et n'avoir constaté, à la date de ce jour, aucun signe apparent semblant contre indiquer la pratique des sports.

A..... le/...../.....

Signature+Cachet du Médecin

DEMARCHES ADMINISTRATIVES : Transmettez les pièces suivantes à votre responsable de section.

- Nouvelle adhésion Cette fiche **complètement remplie**. Ne pas oublier le certificat médical/attestation sur l'honneur
- ou 1 photo d'identité **avec votre nom inscrit au dos**.
- Renouvellement Paiement par chèque au nom de la SSOL/virement avec mention « licence SSOL + nom/prénom »/espèces

Deux séances d'essai sont autorisées, la cotisation devant être réglée ensuite. Cela nous permettra d'éditer une licence avec une assurance. La responsabilité du Club étant engagée en cas d'accident, l'accès aux activités sera refusé si la cotisation n'est pas réglée dans ces délais.